

# PROMOTIONS: MODE D'EMPLOI



## Pour être promu... Il faut d'abord être « promouvable » !

-**Etre « promouvable »**, c'est avoir l'ancienneté requise dans un échelon permettant une éventuelle promotion à l'échelon supérieur. Il y a trois rythmes d'avancement : au grand choix, au choix ou à l'ancienneté....(voir le tableau d'avancement en annexe).

Exemple : un PE au 8ème échelon depuis le 01/02/2011 sera promouvable au 9ème échelon le 01/08/2013 au grand choix (2 ans 6 mois), le 01/02/2015 au choix (4 ans) et le 01/08/2015 à l'ancienneté (4 ans 6 mois).

-**Etre promu** nécessite d'être « promouvable » et d'avoir le barème nécessaire pour être dans les **30%** qui seront promus au grand choix ou les **5/7ème** qui seront promus au choix. Les promotions à l'ancienneté sont automatiques.

Les promotions des instituteurs se font par **année civile**, du 1er janvier au 31 décembre 2013.

Les promotions des **professeurs des écoles** se font par **année scolaire**, du 1er septembre 2012 au 31 août 2013.

**BAREME** = (Note+correctif) x 2 + AGS  
(correctif pour note antérieure au 31 juillet 2008= 0,25 point de plus par année entière).

Les élu(e)s à la CAPD du SNUipp-FSU67 peuvent suivre votre dossier ... il suffit pour cela de nous faire parvenir la **fiche de suivi syndical** que vous trouverez en annexe.

Pour connaître, à titre indicatif, le nombre de promouvables et de promus à chaque échelon (Corps des PE) ainsi que les barèmes des derniers promus de l'an dernier (campagne de Promotions 2011/2012)...consultez le tableau ci-dessous en vous référant à l'échelon qui vous concerne.

## Barème des derniers promus à chaque échelon (promotions 2011/2012)

Echelons	Grand Choix (30%)		Choix (5/7ème et non 50% comme indiqué par les autres syndicats)		Ancienneté (tous les autres!) Promus
	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	
4 <sup>ème</sup>					120 Barème: 22.000
5 <sup>ème</sup>	205	61 Barème 2011/2012: 28	0		148 Barème 2011/2012: 21
6 <sup>ème</sup>	271	81 Barème: 31.583	204	145 Barème: 29.503	54 Barème: 24.981
7 <sup>ème</sup>	274	82 Barème: 36.500	218	155 Barème: 35.103	63 Barème:30.500
8 <sup>ème</sup>	292	87 Barème: 41.500	159	113 Barème: 40.833	51 Barème: 36.500
9 <sup>ème</sup>	276	82 Barème: 55.869	227	162 Barème: 47.000	55 Barème: 45.500
10 <sup>ème</sup>	197	59 Barème: 66.211	110	78 Barème: 58.133	32 Barème: 41.917
11 <sup>ème</sup>	143	42 Barème: 72.453	69	49 Barème: 67.858	23 Barème: 63.500

**CAPD Promotions le 13 décembre 2012**